

DEROULEMENT DE LA FORMATION

I. EPREUVES THEORIQUE GENERALE (CODE DE LA ROUTE)

Age requis pour l'inscription :

- 15 ans pour la conduite accompagnée (AAC)
- 16 ans pour le permis A1 (125 cm³)
- 17 ans pour le permis B ou A2 (500cm³)

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** posées sous forme de QCM.

Le code est valable pendant **5 ans** ou **5 présentations** à l'examen pratique.

II. FORMATION PRATIQUE

La formation minimum obligatoire est de **20h** pour les permis B et moto, et de **13h** pour le permis BEA (boite automatique).

Pour les conduites accompagnées (AAC) il faut rajouter **2h** de Fin de formation obligatoire avec les parents, ainsi que **3 RDV** pédagogiques de **2h** chacun, toujours avec les parents, pendant la durée de la conduite avec eux, qui est d'un an minimum.

La formation se déroule selon un programme **REMC** (**R**éférentiel pour l'**E**ducation à une **M**obilité **C**itoyenne) qui comprend 4 étapes essentielles que seul le moniteur peut valider avant de passer à la suivante:

- Maîtriser le véhicule dans un trafic faible (ou sur une piste d'entraînement pour les permis moto)
- Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
- Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
- Pratiquer une conduite autonome, sûre et économique

Au terme de la formation, et dès que l'enseignant de la conduite le jugera apte, l'élève pourra se présenter à l'épreuve pratique.

III. EXAMEN PRATIQUE

Age requis :

- 17 ans ½ pour les AAC
- 16 ans pour le permis A1
- 18 ans pour les permis B et A2

L'examen se déroule pendant **32 min** avec un **inspecteur** du permis de conduire et de la sécurité routière.

L'évaluation est basée sur des **textes règlementaires** et **instructions précises** qui devront être acquises.

Il sera demandé à l'élève:

- De réaliser un parcours empruntant des routes et autoroutes
- De suivre un itinéraire en autonomie pendant 5 min environ
- De réaliser 2 manœuvres différentes, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière
- De répondre à 3 questions sur des éléments techniques du véhicule intérieur et extérieur, sur la sécurité routière et les premiers secours ([cliquer ici](#))
- D'appliquer le code de la route
- De faire preuve d'une conduite économe et courtoise envers les autres usagers.

A la fin de l'épreuve, l'inspecteur établit un bilan des compétences dont l'élève aura connaissance dans un délai de **48h min** .

N'hésitez pas à nous consulter !!!